



GEMENG
**rousper,
mompech**

Personnes de référence :
Guy STEMPEL / Frank SCHMIT / Vic BREDIMUS
Tél. : +352 73 00 66 – 202 / 222 / 234
E-mail : guy.stemper@romo.lu
frank.schmit@romo.lu
vic.bredimus@romo.lu

Certificat

Conformément au règlement des bâtisses de la Commune Rosport-Mompach du 10/10/2018 Ref 70C/005/2018 il a été délivrée l'autorisation suivante :

Lieu :	"Bei der Manertchen" L- 6570 Osweiler
Date de la demande :	14/11/2022
Numéro de l'autorisation :	155 / 2022
Numéro cadastral :	644/2536
Section cadastrale :	RF d'Osweiler-Est
Projet :	Construction d'une étable pour veaux, étable pour jeune bétail, des surfaces de circulation et d'un bassin de retention des eaux pluviales
Architecte / entreprise :	agriplan Sàrl 44, Rue de la Gare L-7535 Mersch

Contre la présente décision, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification ou de la publication sur les lieux de travail de la présente décision.

Rosport, le 15 JAN. 2025

Le bourgmestre,

Stéphanie Weydert